



DGA Ressources

Direction des Affaires Juridiques et des
Assemblées

Service de l'Assemblée

Affaire suivie par : Julie LASNE
Poste:

2018-CP-6405

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

AIDE AU RACCORDEMENT DES SITES PUBLICS LOCAUX À UN RÉSEAU THD

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé	1 455 000 €	790 000 €		
Montant déjà engagé	0 €	70 722 €		
Montant disponible	1 455 000 €	719 278 €		
Montant réservé pour ce rapport	0 000 €	29 170 €		

AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
1 455 000 €	790 000 €	354 396 €	60 000 €

Dans le cadre de sa politique en faveur du déploiement du Très Haut Débit (THD), le Conseil Départemental a voté en avril 2016 un dispositif d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) visant à faciliter le raccordement de leurs sites publics à un réseau Haut-débit ou Très Haut Débit sur fibre optique. Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à Conflans sainte-Honorine et à Freneuse.

Le dispositif départemental d'aide au raccordement des sites publics locaux vise à favoriser l'accès des communes et EPCI à de nouveaux usages numériques, telle que la dématérialisation, et pour lesquels un haut, - voire très haut débit, est nécessaire.

Les dépenses éligibles sont constituées du montant des études et travaux de raccordement avec un taux d'intervention fixé à 25 % du montant des dépenses éligibles, plafonné à 25K€ par demande d'aide. Ce taux est bonifié à 30% et le plafond majoré à 45 K€ pour les communes rurales.

Ce dispositif Départemental vient compléter le dispositif mis en place par le syndicat Yvelines Numériques en 2016 suite aux nouvelles orientations en matière d'aménagement numérique prises par le Département en avril 2015.

Le syndicat continue la campagne de raccordement des sites publics au réseau professionnel en fibre optique Yvelines Entreprises Numériques et envisage le raccordement en 2018 d'une soixantaine de sites publics supplémentaires. Cette activité s'achèvera en 2020, date à laquelle, l'opérateur d'infrastructures TDF

reprendra la gestion et la maintenance des raccordements des sites publics vers le réseau YEN, tel que défini dans le contrat signé avec Yvelines Numériques en octobre 2017.

Le syndicat a ainsi déjà procédé au raccordement de plus de 200 sites, parmi lesquels l'intégralité des collèges, lycées et CIS du département. Le dispositif du syndicat permet aux communes et EPCI désireuses de raccorder leurs sites de bénéficier d'une solution de raccordement clé-en-main au réseau professionnel Yvelines Entreprises Numériques (YEN), des marchés publics concurrentiels du syndicat tout en bénéficiant de la mutualisation des travaux à l'échelle départementale dans le cadre de la campagne de travaux du syndicat.

C'est dans ce cadre que les communes de Conflans sainte-Honorine et Freneuse ont sollicité Yvelines Numériques pour raccorder certains de leurs sites publics au réseau YEN. Les travaux seront effectués courant 2018.

Le présent rapport présente en annexe la liste des projets de raccordement des sites communaux. Il est à noter que la commune de Conflans sainte-Honorine a utilisé le dispositif d'Yvelines Numériques pour raccorder 5 premiers sites en 2017 et a déjà sollicité l'année dernière une première subvention.

Les subventions départementales proposées pour le raccordement de ces 7 sites représentent un montant global maximum de 29 170 euros pour un montant estimatif des études et travaux de 130 400 euros.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :